

Initiatives ministérielles

Je voudrais savoir ce que la députée de Brant pense des données publiées hier par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes qui craint de voir les assurances collectives pour soins de santé et soins dentaires assujetties au fisc fédéral.

Selon les renseignements fournis hier, il semble que le gouvernement songe sérieusement à imposer les assurances collectives pour soins de santé et soins dentaires. Dans bien des cas, ces assurances sont payées par les employeurs pour environ 9 millions de travailleurs canadiens. Selon les chiffres de l'association, environ 20 millions de personnes bénéficient des avantages offerts par ces assurances; cela touche des familles canadiennes dans tous les coins du pays.

Si j'ai bien compris, il s'agirait d'une ponction fiscale non négligeable. Fort de cette recherche, l'association a avancé certains chiffres: un travailleur sans personne à charge gagnant 25 000 \$ par année verrait son impôt grimper d'environ 275 \$ par année. Une famille à un seul revenu d'environ 40 000 \$ par année devrait payer une somme additionnelle de 425 \$ en impôt si cet avantage était imposable.

Permettez-moi de citer au complet cette partie du document: «Un ménage à deux revenus totalisant 80 000 \$ par année devrait assumer un fardeau fiscal additionnel de 700 \$ par année.» C'est une augmentation considérable, même pour des gens à la retraite.

Ma question pour la députée de Brant est la suivante: Si l'on doit s'engager dans un débat sur l'assurance-santé et ses modalités d'application comme je crois que le gouvernement a l'intention de le faire, ne serait-il pas plus logique de demander à tous les intervenants de l'industrie, aux travailleurs et aux employeurs de participer à ce débat avant qu'une telle ponction fiscale ne soit mise en oeuvre et touche quelque 20 millions de personnes et 9 millions de travailleurs au pays?

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je ne prétends pas parler au nom du ministre des Finances. Je ne peux pas assurer que cette mesure fera partie du budget. Je me contenterai de répéter ce qu'il a dit à ce sujet, soit qu'il élaborerait un budget juste et équitable. Je suis absolument convaincue qu'il a la capacité et la volonté de le faire.

* * *

MOTION PORTANT PROLONGATION DE SÉANCE

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je regrette de devoir interrompre les délibérations, mais je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité à l'égard de la motion suivante:

Que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien soit reportée à 22 h 00 aujourd'hui et que, au cours de cette prolongation de séance, aucune motion dilatoire ne soit acceptée par la Présidence ou absence de quorum ne puisse lui être signalée.

(La motion est adoptée.)

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La chambre reprend l'étude de la motion.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, avant d'entamer mon premier discours en tant que député à la Chambre des communes, je vous félicite d'avoir accédé à des fonctions si importantes. Je vous assure de tout mon appui et de mon entière collaboration pour que nous accomplissions nos travaux au profit des Canadiens dans l'ordre et avec décorum.

● (1645)

Bien sûr, mes premières pensées sont pour ma femme, Evelyn, et pour nos trois enfants, Mark, Laura et Carl. En 13 années à titre de représentant élu au sein du gouvernement municipal de London, en Ontario, et aujourd'hui, en tant que député de London—Middlesex, j'ai toujours pu compter sur leur amour et leur soutien. Je les remercie très sincèrement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, dans la vie politique en démocratie, on ne chemine pas en solitaire et, pour s'acquitter de ses fonctions, il faut compter sur l'aide de nombreuses personnes: ses proches, ses amis et ses connaissances. Je tiens à remercier publiquement la multitude de bénévoles dévoués qui ont travaillé inlassablement à ma campagne et dont les efforts ont abouti à la victoire la plus décisive jamais remportée dans la circonscription de London—Middlesex.

À tous les électeurs de ma circonscription, aux 54 p. 100 qui m'ont donné leur appui et aux autres qui ne l'ont pas fait, je m'engage à faire de mon mieux pour vous représenter toujours avec honnêteté, intégrité et ardeur. Je suis vraiment honoré d'être votre député dans cette 35^e législature au Canada.

Représenter ma circonscription est assurément un défi, étant donné sa dimension géographique et l'héritage diversifié de ses habitants. En fait, à bien des égards, on dirait presque un microcosme du Canada, puisque 80 p. 100 des habitants vivent dans les régions urbaines de l'est et du sud de London, et 20 p. 100, dans les régions rurales et agricoles très productives des quatre cantons de Biddulph, London, West Nissouri et North Dorchester.

Au point de vue démographique, London—Middlesex est une circonscription intéressante, car maintes cultures, langues et religions y sont représentées. Quoique vigoureusement anglo-saxonne de caractère, elle abrite des gens aussi fascinants que les nombreux descendants des pionniers irlandais qui en ont marqué l'histoire. Après la Seconde Guerre mondiale, beaucoup d'immigrants hollandais, italiens et portugais sont venus s'installer chez nous et ont travaillé très dur pour se refaire une vie meilleure. Plus récemment, un nombre considérable d'Arabes, de Polonais, de Croates, d'Antillais, d'Asiatiques du Sud-Est, d'Indiens de l'Inde et de Chinois sont venus apporter leur importante contribution à nos collectivités.